

L'Association ajoute :

Il n'est pas nécessaire d'envisager l'avenir pour découvrir qu'est sérieusement menacée la réalisation d'un programme suffisant de recherches scientifiques. Actuellement, même compte tenu des restrictions imposées aux déplacements de nos hommes de science, des entreprises entières sont compromises parce que des hommes occupant des postes de commande sont partis et que d'autres partent. La perte de ces spécialistes est assez grave en soi, mais la véritable calamité se trouvent dans ce fait que plusieurs de ces hommes sont membres indispensables d'équipes occupées à des travaux de recherches. Lorsqu'un de ces techniciens part, tout le programme est bouleversé pendant une période assez considérable. Telle est la situation en ce moment et elle ne fera qu'empirer tant qu'on n'aura pas considérablement relevé le statut des hommes de science canadiens.

Le mémoire renferme certaines conclusions précises que voici :

1. Il importe avant tout d'élaborer une échelle de traitements proportionnée à la formation, à l'expérience et aux aptitudes du personnel occupé aux travaux d'ordre scientifique ou technique. L'Association canadienne des hommes de science propose l'établissement d'une échelle de salaires qui correspondra en somme aux conclusions arrêtées par la commission Beatty en 1929, bien que ce barème soit sensiblement plus élevé à l'égard des classes supérieures. Cette échelle équivaut à celle qu'a proposée l'Association des ingénieurs professionnels d'Ontario, appuyée par la Fédération des ingénieurs et hommes de science salariés.

L'association demande que les préposés aux travaux scientifiques reçoivent une augmentation annuelle de \$150 jusqu'à ce qu'ils atteignent le maximum de la classe 3 des employés de catégories professionnelles, soit \$3,900, et que l'avancement aux classes supérieures reste à la discrétion d'un comité de revision, composé d'hommes de science et d'autres. Je poursuis la citation :

A noter que ces vœux ne représentent que le minimum de traitement essentiel pour le personnel scientifique compétent et que les sujets notamment doués devraient compter sur un avancement plus rapide. Un point important de ce plan, c'est que l'homme de science expérimenté n'a pas besoin d'exercer de fonctions administratives pour toucher un traitement élevé. Nous considérons que le service de l'Etat canadien devrait être disposé, lorsque l'occasion l'exige, à recruter les meilleurs hommes de science disponibles. Il pourrait s'agir d'un homme n'ayant aucun penchant particulier ni talent spécial pour les travaux administratifs, mais nous estimons qu'il n'y a pas lieu pour ce motif d'imposer arbitrairement une limite à son traitement.

La différence la plus notable entre ce plan et le rapport Beatty, réside dans la garantie d'une augmentation jusqu'à concurrence de \$3,900 par an. C'est, à notre sens, la somme absolument indispensable au maintien de l'efficacité et du moral parmi les fonctionnaires des services scientifiques. C'est dire qu'il faudrait supprimer la nécessité d'un décret ministériel particulier pour qu'un homme de science puisse passer d'un grade à l'autre.

Voici une autre conclusion :

En ces récentes années, nombre de femmes ont embrassé la carrière des sciences et du génie. Malgré leur appréciable apport au progrès de ces spécialités, elles touchent presque invariablement des appointements moins élevés que les hommes ayant la même expérience et la même formation scientifique. Nous exprimons le vœu que des mesures interviennent en vue de faire disparaître cette distinction injuste qui n'aboutit qu'au mécontentement, à l'abaissement des normes de capacité, tend à éloigner les femmes de ces professions à une époque où le pays a bien besoin de personnes douées des aptitudes requises des travailleurs scientifiques.

L'honorable représentante de Qu'Appelle (Mme Strum) souscrita à ce vœu, j'en suis sûr. Voici la troisième conclusion :

Nous demandons avec instance qu'on tâche par tous les moyens de faire abstraction de toute considération de couleur, de race ou de confession religieuse dans le choix des aspirants à des emplois de l'Etat, afin que les personnels ne risquent pas d'être privés, pour ce motif, des services d'hommes de science compétents. Aucun motif valable ne semble autoriser l'apparition, à la demande d'emploi qu'utilise le Conseil national des recherches, de la question relative à la race du postulant...

4. Il importe que les universités et les organismes scientifiques de l'Etat collaborent plus étroitement et qu'ils échangent un plus grand nombre de leurs chercheurs. Cette collaboration du Conseil de recherches avec ses divers comités adjoints a déjà produit d'excellents résultats. Il faut cependant qu'elle prenne plus d'envergure, dans le cas de cet organisme et dans celui des autres ministères fédéraux.

Si le ministre projette de faciliter l'échange d'expérimentateurs, il a notre approbation. Il serait peut-être extrêmement utile aux fonctionnaires du Conseil de recherches de travailler à l'étranger. De même que nos universités estiment avantageux d'accorder une année de congé à leurs professeurs, ainsi le Conseil de recherches trouverait profit à envoyer périodiquement ses expérimentateurs au dehors, sans diminuer leur traitement.

6. Il faut établir un programme de pension permettant à des fonctionnaires de se retirer sans subir de perte à l'expiration de leur période d'activité.

7. Pour ce qui est de la réévaluation des traitements versés aux hommes de science, et de toute question afférente à leur bien-être, nous proposons que l'on consulte, avant d'arrêter une décision, des représentants des hommes de science, de toute catégorie, que l'on saisira des divers éléments en cause. Les services scientifiques en acquerront une plus grande efficacité. On parviendra ainsi à garder au Canada un plus grand nombre d'hommes de science.

Avant de conclure, je veux dire deux mots sur un autre sujet. J'ai traité surtout du travail accompli par les spécialistes. Je crois savoir que les membres du personnel technique du Conseil national de recherches sont même plus mal partagés que les membres du personnel scientifique. Je constate que le traitement maximum qui leur est versé est très bas, comp-